

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2017

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES ANNÉE 2016 - (N° 5)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« budgétaire »,

insérer le mot :

« catastrophique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de préciser le sens de l'alinéa 1 de cet article premier afin de le rendre plus intelligible.